

**AMURE AUDIT**  
**Société par actions simplifiée au capital de 4 000 euros**  
**Siège social : Bat 2D, Allée Jacques Frimot**  
**35 000 RENNES**  
**RCS RENNES 890 786 460**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DU PRÉSIDENT DU 24 OCTOBRE 2025**

*L'an deux mil vingt-cinq,*  
*Le vendredi vingt-quatre octobre,*  
*A dix heures,*

La société ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES immatriculé au R.C.S de Rennes sous le numéro 833 972 995 agissant en qualité de Président de la société AMURE AUDIT sus-désignée, a pris les décisions suivantes relatives au transfert du siège social et à la modification corrélative des statuts :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts,

**TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL**

En vertu de l'article 4 des statuts, le Président décide de transférer le siège social du 2D, allée Jacques Frimot – 35 000 RENNES au 19 avenue Germaine Tillion – 35 136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE et ce à compter de ce jour.

Il décide en conséquence de modifier l'article 4 des statuts de la manière suivante :

**ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL**

Le siège social est fixé :


**19 avenue Germaine Tillion**  
**35 136 SAINT-JACQUES DE LA LANDE**

Le reste de l'article demeure inchangé.

Le Président donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal aux fins de réaliser ce transfert et d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président.

Le Président,

  
ACTIUM CONSEILS ET EXPERTISES  
Représenté par Jean BELANGER

*Certifié conforme*